

l'importance de nos régions isolées ainsi qu'au rapprochement des diverses régions du pays. Son étendue semblait prédestiner le Canada à la création de services aériens. D'autre part, étant donné l'importance de ses relations commerciales et les responsabilités que lui imposaient les grandes routes aériennes traversant son territoire, il avait tout intérêt à organiser un réseau international de transports rapides. Le gouvernement canadien s'est donc vivement intéressé aux initiatives qui ont abouti à la Conférence de Chicago et a participé activement à ses délibérations. Le choix de Montréal comme siège permanent de l'O.A.C.I. rend hommage à l'apport canadien lors de la Conférence de Chicago.

L'importance du Canada, du point de vue des transports aériens, lui a valu de siéger au Conseil de l'O.A.C.I. depuis sa création. D'autre part, la Commission de la navigation aérienne a toujours compté, parmi ses membres, un représentant canadien; récemment ce dernier en était le président. Le Canada a toujours participé activement aux travaux du Conseil et de ses organismes auxiliaires et a contribué sensiblement à l'élaboration des annexes techniques de la Convention de Chicago. Étant Partie aux accords de 1956 sur le financement conjoint des réseaux de navigation aérienne desservant l'Islande, le Groenland et les Îles Faroe, il a consacré 565 000 dollars de son budget de l'année financière 1975-1976 à ce financement. Enfin, le Canada a joué un rôle de premier plan lors des négociations internationales sur les interventions illicites et a signé les trois conventions de l'O.A.C.I.

Le Canada verse sa quote-part, au même titre que les autres États membres au budget courant de l'O.A.C.I. En 1974, les fonds canadiens ont représenté 3,36 pour cent de ce budget global de quelque 13 187 000 dollars. Les Canadiens occupent des postes importants au Secrétariat du siège social et participent au programme d'aide technique de l'O.A.C.I., en tant qu'experts ou responsables de la formation.

Comme hôte de l'O.A.C.I., le Canada a assumé certaines responsabilités envers l'Organisation. Le gouvernement canadien contribue au paiement du loyer des bureaux du siège social de l'O.A.C.I., situé Place de l'aviation internationale, rue Sherbrooke, à Montréal, depuis le deuxième semestre de 1975, et accorde certaines immunités juridiques et fiscales au Secrétariat ainsi qu'aux membres étrangers du Conseil.